



## cumuler deux emplois dont un en CDI

Par **patitou**, le **10/12/2012** à **14:26**

bonjour,

actuellement en CDI dans le privé, poste de commercial  
151h67 par mois, je souhaiterai travailler le midi et le soir en dehors dans un domaine tout  
autre que celui que j'exerce actuellement. Dois je prevenir mon employeur actuel ?

Par **P.M.**, le **10/12/2012** à **17:19**

Bonjour,

En tout cas, vous ne devez pas dépasser les durées maximales de travail qui sont, sauf  
dérogation de :

- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives

Le salarié doit avoir un repos quotidien de 11 heures consécutives au minimum et un repos  
hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoute le repos quotidien...